



REMPLACEMENT D'UNE INSTALLATION DE CHAUFFAGE ELECTRIQUE OU ALIMENTEE PAR DES ENERGIES FOSSILES

FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION
Pour des travaux de rénovation ou de transformation

| Contacts | |
|--------------------------|------------------|
| Requérant (propriétaire) | Auteur du projet |
| Nom: | Nom: |
| Adresse: | Adresse: |
| NPA et lieu: | NPA et lieu: |
| Téléphone: | Téléphone: |
| E-mail: | E-mail: |

| Bâtiment – Système de chauffage et de production d'eau chaude existant | |
|--|---|
| Parcelle n° : | N° ECA : |
| Rue / lieu-dit : | |
| Année de construction : | Surface de référence énergétique (SRE) : m ² |
| Affectation (selon SIA 380/1) : <input type="checkbox"/> habitat collectif <input type="checkbox"/> habitat individuel <input type="checkbox"/> autre: | |
| Chauffage existant : <input type="checkbox"/> mazout <input type="checkbox"/> gaz <input type="checkbox"/> PAC air/eau <input type="checkbox"/> électrique <input type="checkbox"/> autre: | |
| Production eau chaude : <input type="checkbox"/> par chaudière <input type="checkbox"/> gaz <input type="checkbox"/> électrique <input type="checkbox"/> solaire thermique <input type="checkbox"/> autre: | |
| Consommation annuelle d'énergie <input type="checkbox"/> chauffage et eau chaude <input type="checkbox"/> chauffage : | kWh |
| Consommation annuelle d'énergie complémentaire pour l'eau chaude : | kWh |

| Caractéristiques de la nouvelle installation | |
|---|--|
| Chauffage : <input type="checkbox"/> PAC air/eau <input type="checkbox"/> PAC eau/eau <input type="checkbox"/> à bois / pellets <input type="checkbox"/> autres : | |
| Marque : | Type : |
| Puissance nominale de la PAC : kW | Coefficient de performance (COP) : |
| Label de qualité GSP ou EHPA : | Régime de température des terminaux (°C) : |
| Production eau chaude : <input type="checkbox"/> par PAC chauffage <input type="checkbox"/> autre: | |
| Complément pour PAC eau/eau : | |
| Source de chaleur : <input type="checkbox"/> Sonde géothermique <input type="checkbox"/> Pompage sur nappe <input type="checkbox"/> CaD <input type="checkbox"/> autres : | |

| Documents à joindre à la demande |
|---|
| <input type="checkbox"/> Copie du certificat énergétique cantonal des bâtiments (CECB ou CECB Plus) |
| <input type="checkbox"/> Copie du dossier de demande de subvention cantonale (Programme Bâtiments de la Confédération et du canton) |
| <input type="checkbox"/> Copie de la décision d'octroi de la subvention cantonale |
| <input type="checkbox"/> Copie des offres d'entreprises incluant prix, descriptif technique et plan |
| <input type="checkbox"/> Copie de la dernière facture annuelle d'électricité |

Coûts et planning des travaux

Devis pour le remplacement de l'installation de chauffage et production d'eau chaude (CHF) :

Montant des subsides estimés par le canton (CHF) :

Date début de travaux :

Durée estimée des travaux :

Conditions d'octroi

- Présentation de la décision d'octroi de la subvention cantonale (Programme Bâtiments de la Confédération et du canton)
- Pour des chauffages centraux de bâtiments avec circuits de distribution de la chaleur en remplacement d'un chauffage central à mazout, à gaz ou électrique
- L'année de l'octroi de la subvention est déterminante
- Réalisation dans un délai de 24 mois au maximum après l'octroi
- Versement sur présentation de la facture finale des travaux, d'une copie des subventions touchées
- **80 % du montant de la subvention cantonale, au maximum 15'000 par objet.**
- **Participation au coût hors subvention d'un forage géothermique improductif maximum 10'000.**

Procédure

- La demande est à adresser à l'administration communale d'Etoy **avant le début des travaux**
Commune d'Etoy
Place St-Jaques 3
1163 Etoy
Tél : 021 821 32 32
e-mail : greffe@etoy.ch
- **Toute demande non datée, non signée ou incomplète sera renvoyée à l'expéditeur.**
- La commune examine la demande et informe le requérant de sa décision relative à l'octroi de la subvention.
- En cas d'octroi, la subvention est promise pour 24 mois.
- Une fois l'installation achevée et dans les deux mois suivant la date de fin de travaux, le requérant doit transmettre les documents requis pour le versement de la subvention.
- La promesse de subvention est délivrée sur décision municipale à l'issue de l'examen des documents fournis.

Signature

Le soussigné confirme l'exactitude des indications ci-dessus, ainsi que le respect des conditions fixées dans les directives de la municipalité concernant l'application du règlement sur le fonds communal pour le développement durable et l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables.

Lieu et date :

Signature du propriétaire (ou son représentant/administrateur) :

Note : Cette demande de subside ne remplace pas un dossier de mise à l'enquête !

Décision de la Municipalité

Sur la base des documents, des devis fournis et des conditions d'octroi, la Municipalité d'Etoy a décidé, dans sa séance du

.....

D'accorder une promesse de subvention d'un montant de :

A l'issue des travaux, ce montant sera réévalué en fonction des coûts réels des travaux et du subside effectivement versé par le canton.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE
Le Syndic : La Secrétaire :

J. M. Fernandez S. Ruchet